

Rattrapage des collectes en raison des jours fériés



Rattrapage des collectes en raison des jours fériés

Les collectes des produits recyclables prévues sur la commune de FLEURANCE, les mercredis 1er mai et 8 mai 2019 seront reportées aux **jeudis 2 et 9 mai 2019**.

Les collectes des ordures ménagères prévues les mercredis 1er mai et 8 mai 2019 sur les communes de LA ROMIEU, CASTERA-LECTOUROIS, POUY-ROQUELAURE, BERRAC, SAINT-MÉZARD, MARSOLAN, SAINT-MARTIN-DE-GOYNE, PERGAIN-TAILLAC et LAGARDE-FIMARCON seront avancées à **lundi 6 mai 2019**.

La collecte des ordures ménagères prévues les jeudis 2 mai et 9 mai 2019 sur les communes de TOURNECOUPE, CERAN, PIS, TAYBOSC, GOUTZ, BRUGNENS, URDENS, SAINT-LÉONARD, BIVES, CADEILHAN, CASTELNAU-D'ARBIEU (secteur Aurenque), SAINT-CRÉAC, MAUROUX, CASTERON, GAUDONVILLE, PESSOULENS, ESTRAMIAC et AVEZAN seront avancées à **mardi 7 mai 2019**.

La collecte des produits recyclables prévue le jeudi 2 mai 2019 sur les communes de TERRAUBE, CEZAN, MAS-D'AUVINGON, LAMOTHE-GOAS, REJAUMONT, LA SAUVETAT et MARSOLAN sera reportée au **vendredi 3 mai 2019**.

La collecte des produits recyclables prévue le jeudi 9 mai 2019 sur les communes de LA ROMIEU, BERRAC, SAINT-MÉZARD, PERGAIN TAILLAC, POUY-ROQUELAURE, SAINT-MARTIN-DE-GOYNE, LARROQUE-ENGALIN et LAGARDE-FIMARCON sera reportée au **vendredi 10 mai 2019**.